

affaires. Il s'en est parfaitement acquitté, jusqu'à présent ; mais il se plaint et avec raison depuis longtemps qu'il ne peut soutenir les différentes dépenses qu'il convient de faire, lesquelles augmentent de plus en plus à cause de la quantité d'affaires que le pays lui fournit, s'il n'a pas d'autres secours que ceux qui lui sont donnés de Canada, qui montent à environ 600 frs. Votre Eminence connaît mieux que personne les facultés du Clergé et du Chapitre qui ne sont pas riches. C'est pour cela que l'un et l'autre s'adressent à vous, Monseigneur, pour vous prier incessamment de faire rejailir vos bontés et libéralités sur cette nouvelle colonie, en accordant un bénéfice au dit sieur De L'Orme, ou une pension de 1500 frs sur quelque évêché ou abbaye vacants, qui serviront tant à la décharge du Chapitre qu'à soutenir son député et agent en France avec plus d'honneur. Il a sacrifié et consommé sa jeunesse à rendre service dans le pays pendant près de vingt ans qu'il a été curé et grand vicaire de feu M^{sr} de St-Valier, ci-devant évêque de Québec, et le père, le frère et le beau-frère du dit sieur De L'Orme ont servi le roi avec distinction dans les places de conseillers qu'ils ont occupées au Conseil jusqu'à leur décès. La colonie en général, et en particulier le Clergé et le Chapitre de Québec vous auront une éternelle obligation de la grâce que Votre Eminence accordera à la personne pour laquelle ils s'intéressent. Ils vous la demandent tous avec instance et ne cessent pour témoignage de leur reconnaissance d'offrir à Dieu leurs vœux et leurs prières pour la conservation de votre santé qu'ils regardent comme très précieuse au Canada et encore plus à la France dont vous êtes le soutien et l'appui.

"C'est le Chapitre de Québec qui vous porte la parole pour tous, qui vous demande votre protection et qui a l'honneur d'être avec un profond respect

"De Votre Eminence,

"Monseigneur,

"Les très humbles et très obéissants serviteurs.